

FICHE SYNDICALE MUTATION INTRA 2026

NOM - Prénom:	Tél. :
Date de naissance:	Courriel :
Catégorie :	Discipline:
Adresse :	Établissement d'affectation actuel:

- ☐ TPD Paris ☐ TZR Paris ☐ Entrant-e ☐ Stagiaire ☐ Autres:
☐ Vous avez déposé un dossier au titre du handicap
☐ Vous formulez des demandes de SPEA avec dépôt de dossier ☐ REP+
☐ Vous êtes victime d'une mesure de carte scolaire

N° adhérent-e:

PARTIE COMMUNE				POINTS CORRESPONDANTS								MON BARÈME		
Échelon au 31/08/2025	Certifié-es, CPE, Psy-EN, PLP, PEPS	Classe normale Échelon x7pts (sauf échelon 1 = 14 pts)	Hors Classe							Classe Exceptionnelle				
	Agrégé-es		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4 et 5	
	Points			1	2	3	4	4 +2 ans	4 +3 ans	1	2	3	3 +2 ans	
			63	70	77	84	91	98	105	84	91	98	105	
Ancienneté de poste au 31/08/2026				20 points par an + 50 tous les 4 ans										
SITUATION ADMINISTRATIVE														
BGI Titulaires postes Parisien-nes				50 points au bout de 8 ans 100 points au bout de 12 ans										
Bonification liée à l'affectation dans le même REP/REP+ ou en politique de la ville mentionnés dans l'arrêté du 16 janvier 2001				REP : 100 points PLV et REP+ : 200 points À partir de 5 ans sur vœux COM*, GEO*, ACA*, ZRA										
Stagiaires				10 points sur le vœu 1										
Stagiaires ex-contratuel-les EN				Jusqu'au 3e échelon: 50 points 4e échelon : 75 points 5e échelon et au plus : 100 points Sur le vœu 1										
Stabilisation TZR				175 points Sur vœux COM* à partir de 3 ans 175 points sur GEO*, ACA* de 1 à 4 ans 250 points à partir de 5 ans										
Agrégé-e formulant des vœux «lycée»				100 points sur le vœu ETAB lycée 175 points sur le vœu COM lycée 200 points sur le vœu GEO lycée 250 points sur le vœu ACA lycée										
Vœu préférentiel				20 points par an sur V1 COM* à partir de la 2e demande										
Autres situations (MCS, RQTH, réintégration...)														
SITUATION FAMILIALE														
Bonification pour enfant à charge de moins de 18 ans au 01/09/2026. Sur l'arrondissement de résidence de l'enfant				10,2 points pour le 1er enfant 10 points pour les suivants (dans la limite de 30,2 points) sur vœu COM* Vœu GEO* possible Total = si points stagiaire «joués»										

IMPORTANT: autorisation CNIL et mandatement

En signant, j'accepte de fournir au Syndicat national de la FSU dont je relève, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande à ce syndicat de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus de ce syndicat par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 6/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir la charte RGPD pour le SNES-FSU : www.snes.edu/RGPD.html. Je mandate le représentant désigné par ce Syndicat national de la FSU pour suivre ma situation individuelle dans les opérations de gestion (mutation, affectation, carrière...) qui me concernent. Cette autorisation et ce mandat sont révocables par moi-même en m'adressant au SNES-FSU, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date: Signature:

BARÈME INTRA 2026 PARIS

TABLEAU DE SYNTHÈSE



PARTIE COMMUNE DU BARÈME (VALABLE SUR TOUS LES VŒUX)	
- Ancienneté de carrière (échelon) - Titulaires promu-es avant le 31/08/2025 et stagiaires (re)classé-es au 01/09/2025	- Classe normale : 7 pts par échelon (14 pts forfaitaires du 1^{er} au 2^e) - Hors-classe : 56 pts forfaitaires pour les certifié-es, CPE, PsyEN 63 pts pour les agrégé-es + 7 pts par échelon de la hors-classe - Classe exceptionnelle : 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon dans la limite de 105 pts
Ancienneté de poste au 31/08/2026	20 pts/an + 50 pts d'ancienneté tous les 4 ans
SITUATIONS ADMINISTRATIVES	
BGI Titulaires postes définitif parisiens	+ 50 pts d'ancienneté de poste au bout de 8 ans + 100 pts d'ancienneté de poste au bout de 12 ans
Bonification liée à l'affectation dans le même REP ou REP+ ou en politique de la ville mentionnés dans l'arrêté du 16 janvier 2001	- REP: 100 pts; - REP+ et/ou politique de la ville: 200 pts. - À partir de 5 ans sur vœux COM*, GEO*, ACA*, ZRA
Stagiaires en responsabilité	10 pts sur vœu 1 si « joué » à l'inter
Stagiaires ex-contractuel-les ÉN	- jusqu'au 3^e échelon : 50 pts 4^e échelon : 75 pts 5^e échelon et + : 100 pts - sur le vœu 1 si la bonification a été prise en compte à l'inter
Personnels ayant achevé un stage de reconversion	60 pts sur tous les vœux
Réintégration de congé parental	1000 pts sur ancien ETB, COM*, ACA* ou TZR : ZRA (rang 1) 50 pts COM* (rang 1) de la résidence privée intra-muros
Réintégration suite à poste adapté ou congé longue durée	1000 pts sur ancien ETB, COM*, ACA* ou TZR : ZRA (rang 1)
Mesures de carte scolaire de l'année, ex-MCS	2000 pts : Vœux ETA, COM*, ACA* ou sur tout poste de même nature vœu ACA
MCS pour agrégé-e souhaitant un lycée	2000 pts sur vœux ETA, COM lycée, ACA lycée
SITUATIONS FAMILIALES	
Bonification pour enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2026 dans le cadre de la résidence familiale	10,2 pts pour le premier enfant 10 pts pour chaque enfant à partir du 2^e (dans la limite de 30,2 pts) sur vœu COM* correspondant à la résidence de l'enfant - Vœu GEO* possible pour stagiaires sur le vœu 1
SITUATIONS ET CHOIX INDIVIDUELS	
Stabilisation sur poste fixe des TZR	- À partir de 3 ans 175 pts sur vœux COM* - De 1 à 4 ans 175 pts sur GEO* ACA* - à partir de 5 ans 250 pts sur vœux GEO* ACA*
Stabilisation en REP des TZR en AFA, des stagiaires en situation ou en responsabilité, dans l'ACA de Paris	220 pts non cumulables avec la bonification ci-dessous sur le vœu établissement REP d'affectation
Bonification d'entrée sur établissement classé REP	13 pts sur vœux établissement REP
Agrégé-e formulant des vœux « lycée » Attention cette bonification s'applique uniquement à toutes les disciplines enseignées à la fois en collège et lycée	100 pts sur vœux ETAB lycée 175 pts sur vœu COM lycée 200 pts sur vœu GEO lycée 250 pts sur vœu ACA lycée
Dossier médical et personnels handicapé-es conjoint-e ou enfant	60 pts COM*, GEO*, ACA*, ZRA si personnel RQTH 1 200 pts selon préconisation DRH pour RQTH de l'agent
Bonification pour vœu préférentiel	20 pts par an sur le vœu 1 sur vœu COM* à partir de la 2 ^e demande dans la limite de 240 pts